

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2017

Le jeudi 07 septembre 2017 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle Beaudouin, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Miguel Camus (arrivé à 20h30), René VAUGEOIS, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE et Denis MARCHAND.

Absents excusés : Carine MOREL donnant son pouvoir de vote à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **INTERVENTION DE MARION GUILBAUT : PRESENTATION DU BILAN
DIAGNOSTIC DES VISITES SPANC**
- II. **CONDUIT DE LA CHEMINEE DE L'ECOLE**
- III. **VALIDATION TARIFS 2017-2018 : TAP, GARDERIE, ALSH**
- IV. **CONVENTION LA BAZOUGE DES ALLEUX : PARTICIPATION CANTINE
ANNEE 2017-2018**
- V. **ESPACES VERTS ENTRE LA RUE DE LA CHAPELLE ET LA RUE DE
BRETAGNE**
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

I. INTERVENTION DE MARION GUILBAUT : PRESENTATION DU BILAN

DIAGNOSTIC DES VISITES SPANC

Marion Guilbaut présente au conseil le bilan du diagnostic des visites SPANC (Le Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur l'année 2016.

Sur 2016, 98 installations ont été contrôlées et 43 en ressortent non-conformes.

II. CONDUIT DE CHEMINEE DE L'ECOLE

René Vaugois présente au conseil les devis de deux sociétés concernant le conduit de cheminée de l'école.

Une entreprise a fait une proposition qui comprend avec le conduit de cheminée, la découpe du plancher et du placo.

La seconde étude intégrait seulement le conduit de cheminée et nécessitait de recourir à d'autres artisans.

Mickaël Delahaye relancera la seconde entreprise pour ce dossier afin d'avoir un devis complet comprenant la totalité des travaux et pouvoir comparer les offres sur des prestations similaires.

III. VALIDATION TARIFS 2017-2018 : TAP, GARDERIE, ALSH

Mickaël Delahaye propose au conseil de maintenir les tarifs de l'année 2016-2017 pour la rentrée 2017-2018.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des tarifs 2016-2017 des TAP et de la garderie pour l'année 2017-2018.

IV. CONVENTION LA BAZOUGE DES ALLEUX : PARTICIPATION CANTINE

ANNEE 2017-2018

Mickaël Delahaye présente au conseil la convention de la Bazouge des Alleux qui s'engage à participer à hauteur de 0,25€ par repas et par enfant aux frais de cantine scolaire.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention de la Bazouge des Alleux qui s'engage à participer à hauteur de 0,25€ par repas et par enfant aux frais de cantine scolaire.

V. ESPACES VERTS ENTRE LA RUE DE LA CHAPELLE ET LA RUE DE BRETAGNE

Mickaël Delahaye informe le conseil que des riverains de la rue de Bretagne et de la rue de la Chapelle souhaiteraient élaguer ou abattre certains arbres de cet espace vert (trop de chute de feuilles).

Mickaël Delahaye propose au conseil de réaliser une réunion avec les riverains des deux rues concernées et prendre l'avis de chacun pour envisager les meilleures solutions à mettre en œuvre dans un esprit de concertation.

Cette réunion se déroulera le samedi 23 septembre 2017 à 11h30 sur place.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ Edition bulletin 2017

Aline Lebreton présente au conseil 3 devis pour l'édition du bulletin de la commune, les devis sont les suivants :

	Nb copies	Prix unitaire HT	Prix global HT
Reprodis	550	2,26 €	1 243,00 €
Buromat	550	2,70 €	1 485,00 €
Lepetit	550	3,36 €	1 850,00 €

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Reprodis pour un montant total de 1243€ HT.

➤ Plaque sur croix du cimetière – portail du cimetière

Lors du conseil du 25 juillet dernier, Josiane Couilleaux présentait un premier devis de la société Atelier Mayennais de Marbrerie concernant la création de la plaque du cimetière d'un montant de 329,20€ TTC (mais il manquait une quarantaine de lettres, le devis est donc à revoir pour avoir un montant exact).

Josiane Couilleaux présente un second devis, de la société Miroiterie Schultz, d'un montant de 522€ TTC sur un support en verre.

Damien Couilleaux et Miguel Camus proposent de se renseigner sur la faisabilité de réaliser cette plaque sur une plaque aluminium.

Ce dossier devrait donc être finalisé lors du prochain conseil.

Miguel Camus présente au conseil deux devis, pour repeindre le grand portail du cimetière, comprenant le démontage et le remontage de celui-ci (décapage, réparation et peinture), les devis sont les suivants :

- SAMEP : 943,46€ HT,
- TIMEST : 612,48€ HT (il faut compter 50€ HT de plus pour le démontage complet soit 662€ HT).

Délibération :

- **Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de repeindre le portail du cimetière.**
- **Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Timest pour un montant de 662,48€ HT.**

➤ **Le hameau du Muguet**

Lors du conseil du 25 juillet dernier, Mickael Delahaye informait le conseil que Mayenne Habitat étudiait la possibilité de réaliser 4 logements (deux T2 et deux T3) sur le terrain de la place Jules Verne (Maisons Guillaume) sur le même principe que le projet Méduane Habitat. Mickael Delahaye expose au conseil la proposition d'implantation et n'observe pas d'avis contraire sur celui-ci.

Une surface d'environ 1 000 m² serait conservée pour une éventuelle future implantation de cantine scolaire.

➤ **Salle des Lilas : réservation salle pour cours de BIODANZA**

Mickael Delahaye informe le conseil que la salle des Lilas est sollicitée pour des cours de BIODANZA le lundi soir.

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à la demande de l'association (non Commeroise).

➤ **Rendez-vous sénatoriales 2017**

Mickael Delahaye informe le conseil de différents rendez-vous avec les candidats des sénatoriales 2017.

➤ **Point financier**

Mickael Delahaye fait un point financier de la commune sur ce début d'année.

➤ **Eglise**

Mickael Delahaye présente au conseil le dépliant réalisé par la fondation du patrimoine pour un appel aux dons pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Commer. Ces dons donnent droit à des réductions d'impôts à hauteur de 66% pour les particuliers. Si la fondation collecte plus de 5% du coût des travaux soit environ 1600€, la fondation abonde alors la somme collectée et permet de diminuer considérablement le coût à supporter pour le budget communal.

Pour mémoire, c'est la toiture principale qui est concernée par ces travaux suite à d'importantes fuites qui risquent à terme de mettre en danger l'édifice.

Il est 00h30, la séance est levée.